Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 044-254402282-20261013-202625-DE

SBVB
Syndicat du Bassin Versant du Brivet

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 13 octobre, le Comité Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.

Convocation transmise le 5 octobre 2026.

	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
Collectivité	**NOM Prénom**	**Prés.**	**Exc.**	**NOM Prénom**	**Prés.**	**Exc.**
CAP ATLANTIQUE	MENARD Isabelle	X		LEQUERRE Xavier		X
	PENOT-MARTINEAU Florence	X		URVOIS Joëlle		X
	DUVAL Franck	X		GERGAUD Alexis		X
	GERGAUD Stéphanie		X	RIVALAN Nicolas		X
	BODET Claude	X		GOULENE HENRY Dominique	X	
CC ESTUAIRE ET SILLON	CAILLON Vincent	X		VILOUX Ludovic		X
	DOUAUD Romain	X		BREZEL Pascal		X
	POTIRON Gwendoline		X	CHARLIER Romain	X	
	ROCHAULT François	X		PERON Alain		X
	COUTELLER Hélène	X		CADOT Marie-Jeanne		X
	MÉNAGER Stéphane	X		BONNET Pierrick		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		MOY Jérémy		X
	CAMBRE Grégory	X		TRANCHANT Emilie		X
	LEGOFF Jean-Marc	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	LE BERRIGAUD Yoann	X		ROY Patricia		X
	PATÉ Véronique	X		DUMEZ Nicolas		X
	DEMARTY Olivier	X		MILLET Frédéric		X

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 044-254402282-20261013-202625-DE

	RENOULT Antoine	X		SOUCHU Jean-Michel		X
	SEILLER Wandceslas	X		FRÉCON Thomas	X	
	MORACCHINI Aude	X		DESMAS Philippe	X	
CC REGION DE BLAIN	ARCANGELI Jean-Pascal	X		GASNIER Stéphane		X
SAINT NAZAIRE AGGLO	PROVOST Éric	X		FAILLER Mathieu		X
	OCTOR Dennis	X		COTTA Christophe		X
	RAHER Rémi		X	CAZIN Fabien	X	
	LEMESTRE Gilbert	X		RIAUD Alice	X	
	MIAULT Vincent	X		LANNON Annie	X	
	LEROUX Aurélien	X		DUBOIS Paul		X
	LE COADOU Laurence	X		GUIHO Éric		X
	GUIHARD Christian	X		BRAULT HALGAND Nicolas		X
	SALAÜN Raphaël	X		YVIQUEL Jean-Paul	X	
	FREOUR Philippe	X		SACQUET Jean-Luc	X	
	BLOUET Grégory	X		JOURNET Brice	X	

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
MEMBRE ASSOCIE	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	GUEDES Marinette	X		COCHY Jacques	X	

***TOTAL PRESENTS** (titulaires + suppléants + associés) = 29 + 10 + 1 = 40*
***TOTAL VOTANTS** (titulaires ou suppléants) = 29 + 3 =32*
QUORUM =oui

Secrétaire de séance : OCTOR Dennis

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 044-254402282-20261013-202625-DE

SBVB
Syndicat du Bassin Versant du Brivet

DÉLIBÉRATION N°2026-25

OBJET : Membres du bureau syndical

Monsieur le Président rappelle que les membres du bureau syndical sont au nombre de 11 :
5 représentants de Saint Nazaire Agglo,
3 représentants de la Communauté de Communes de Pontchâteau St Gildas des Bois,
1 représentant pour la Communauté de communes Estuaire et Sillon,
1 représentant pour Pays de Blain Communauté
1 représentant pour Cap Atlantique.

Monsieur Eric PROVOST, expose que :

Pour SAINT NAZAIRE AGGLO :
SALAÜN Raphaël, MIAULT Vincent, GUIHARD Christian, LE COADOU Laurence, PROVOST Éric

Pour la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PONTCHATEAU SAINT GILDAS DES BOIS :
LE BERRIGAUD Yoann, GUIHENEUF Alain, DEMARTY Olivier

Pour la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE ESTUAIRE ET SILLON :
MENAGER Stéphane

Pour PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ :
ARCANGELY Jean-Pascal

Pour CAP ATLANTIQUE LA BAULE GUÉRANDE AGGLO :
BODET Claude

Il est proposé au comité syndical du SBVB de voter à main levée.

La liste proposée est élue à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :
32 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Certifié conforme,
Fait à PONTCHATEAU,
Le 15 octobre 2026

Le Président,
Monsieur Éric PROVOST

Syndicat du Bassin Versant du Brivet SBVB

Le président certifie le caractère exécutoire du présent acte qui a été affiché le octobre 2026 et transmis en préfecture le 15 octobre 2026

La présente délibération peut faire objet d'un recours gracieux devant M. le président du comité syndical dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication et sa transmission aux services de l'État (article R. 421-1 du Code de Justice administrative.